

Chargeant Monsieur Théophile N'DA,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de
l'Administration Territoriale de l'intérim de
Monsieur Sévérin ADJOVI, Ministre de la
Défense Nationale du Jeudi 20
Novembre 1997 au Jeudi 04 Décembre
1997.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU La loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret n°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

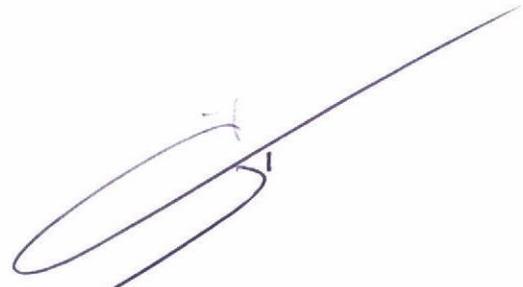
DECRETE :

Article 1er :- Du Jeudi 20 Novembre 1997 au 04 Décembre 1997, Monsieur Théophile N'DA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre de la Défense Nationale, pendant l'absence de Monsieur Sévérin ADJOVI.

Article 2 :- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 NOVEMBRE 1997

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations :- PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 M...-M...4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-